



LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

QU'EST CE QUE C'EST ?

Il s'agit des documents élaborés par l'acheteur public. Ils contiennent les informations destinées aux entreprises intéressées par le marché. Celles-ci doivent y trouver tous les éléments utiles pour l'élaboration de leurs candidatures et de leurs offres.

OÙ LE TROUVER ?

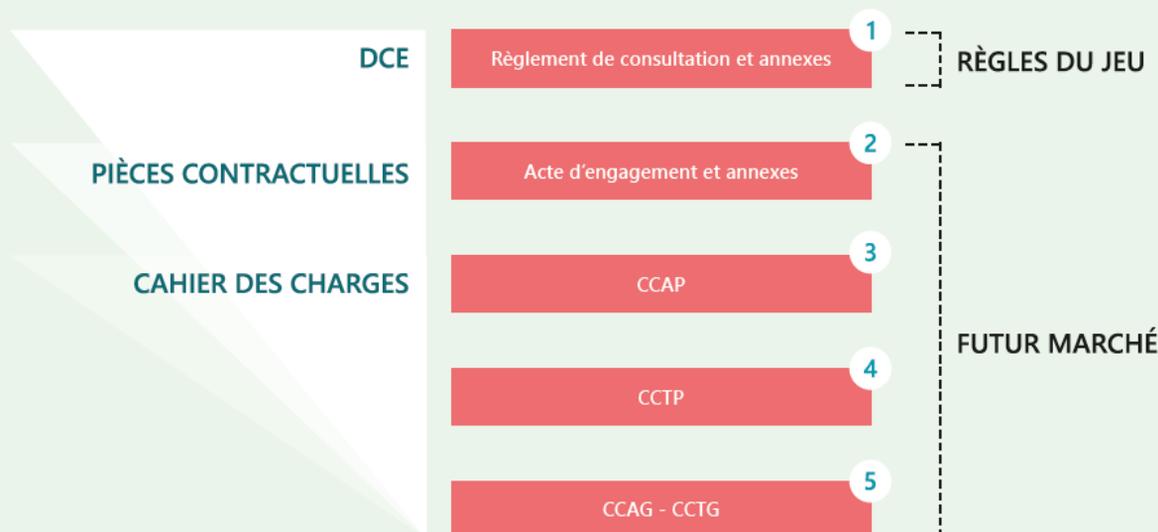
Toute entreprise souhaitant répondre aux marchés publics doit d'abord passer par une phase de recherche des annonces et publicités.

→ Lecture du **BOAMP***, du **JOUE****, de la presse spécialisée, sites internet...

Une fois l'annonce intéressante trouvée, l'entreprise va télécharger le **DCE**. L'annonce mentionne toujours les modalités de retrait du dossier. Il s'agit souvent d'un lien vers une plateforme de dématérialisation.

DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 2018, LES ACHETEURS ONT L'OBLIGATION
DE METTRE EN LIGNE LEURS DCE À PARTIR DE 40 K€.

CONTENU



QUELS DOCUMENTS RETROUVE-T-ON DANS LE DCE ?



NOM DU DOCUMENT	EN CLAIR	INFOS UTILES
RC Règlement de consultation	Les règles du jeu	Toutes les modalités de la consultations et entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - Date limite de remise des offres - Pièces à remettre pour la candidature - Pièces à remettre pour l'offre - Ce que doit contenir le mémoire technique - Critères de jugement des offres - Infos sur négociation / visite / échantillons - Contacts
AE Acte d'engagement ou formulaire ATTRI 1	La base du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Montant - Délais - Liste des pièces contractuelles
CADRE DE PRIX plusieurs documents possibles BPU, bordereau des prix unitaires DQE, détail quantitatif estimatif DPGF, détail du prix global et forfaitaire	Catalogue des prix Panier ou chantier type Le devis détaillé	Le cadre est fourni par l'acheteur car il doit pouvoir comparer des offres sur une base identique. Ne surtout pas le modifier.
CCAP	La partie <i>relations administratives</i> du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des prix - Pénalités de retards - Modalités de résiliation
CCTP	Le cahier des charges	Spécifications techniques
CCAG / CCTG	Les conditions générales du secteur public	Ne sont jamais fournis, mais se trouvent facilement sur Internet.

QUELQUES CONSEILS

- Le RC et le CCTP sont les documents à lire en premier.
- Constituez-vous une fiche de lecture type, avec des cases pour chacune des informations qui vous sont utiles. Elle vous permettra de lire efficacement et de recenser les informations essentielles dans une fiche unique et synthétique.
- N'oubliez pas de vous identifier lorsque vous retirez le DCE, vous recevrez ainsi automatiquement les modifications éventuelles.

CONTACT :

09 71 37 26 34

contact@agence-declic.fr

www.agence-declic.fr